

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2023-032

SÉANCE DU 26 AVRIL 2023

Date de convocation du conseil municipal : 14 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Emile COHEN ; M. Jean-Philippe CORDIN ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Martine BIARD ; Mme Isabelle BUSQUET ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Nicolas de GARILHE ; Mme Christelle GERIN EPELY ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Thibaut LE NORMAND ; M. Claude LARDY ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jérôme FRANÇOIS.

Membres absents ayant donné pouvoir : M. Loïc ALIRAND (adjoint) donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Raphaël BERGER (adjoint) donne pouvoir à M. Jean-Philippe CORDIN ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) donne pouvoir à Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Pierre POINSOT donne pouvoir à Mme Martine BIARD ; Mme Laure DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; Mme Nicole BRIAND donne pouvoir à M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES donne pouvoir à Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND.

Membre absent : aucun.

Nombre de présents : 33

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de votants : 33

OBJET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA METROPOLE DE LYON AU TITRE DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT 2023

La Métropole de Lyon a mis en place en 2022 un programme d'aide aux communes visant à créer un effet levier et à accélérer la concrétisation des investissements.

Le Conseil Métropolitain a décidé de reconduire ce dispositif avec une enveloppe de 10 millions d'euros au titre de l'appel à projets 2023.

Les dépenses subventionnables correspondent aux travaux de construction, d'aménagement, de mise aux normes ou de rénovation d'école, d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ou d'infrastructures sportives.

Sont également éligibles les travaux de rénovation thermique, de transition énergétique ou de développement des énergies renouvelables des bâtiments municipaux qui sont destinés à accueillir, ou dédiés, à un service à la population.

Dans ce cadre, la Commune d'Ecully souhaite déposer le projet suivant qui correspond aux enjeux de la subvention et aux priorités du mandat pour l'année 2023 :

- Réhabilitation et extension de l'école primaire des Cerisiers.

Contexte et enjeux du projet :

Conformément aux engagements de campagne, il est décidé de prioriser les projets sur les bâtiments à vocation éducative, le tout en faveur de la transition énergétique et du développement du territoire. L'école primaire des Cerisiers a été sélectionnée pour recevoir une réhabilitation globale intégrant l'ensemble des objectifs réglementaires et du plan de mandat.

Le secteur très pavillonnaire pendant de nombreuses années fait face actuellement à une densification avec la création d'habitat collectif notamment en proximité avec Lyon 9. Cette situation va accroître la population scolaire et nécessite d'adapter le dimensionnement de l'établissement scolaire.

Au regard des nouveaux besoins en termes de fonctionnement, de l'évolution du quartier, de l'état du bâti et des contraintes réglementaires qui en découlent (décret tertiaire, accessibilité...), la réhabilitation et l'extension des bâtiments maternelle et élémentaire sont nécessaires.

Concernant, le décret tertiaire, il a été décidé que dans la mesure du possible des opérations globales permettant d'atteindre directement les objectifs de 2050 seraient réalisées dans le but de ne pas multiplier les interventions sur les sites.

Il s'agit de l'opération majeure du mandat.

Calendrier prévisionnel :

- DIAG/ESQ : 3 janvier 2023 au 10 février 2023
- APS : mars 2023
- APD : avril à mai 2023
- Dépôt PC : juin 2023
- PRO/DCE : juin à juillet 2023
- Consultation des marchés de travaux : septembre à décembre 2023
- Démarrage de chantier : janvier 2024
- Mise en service : septembre 2025

Anticipation des travaux suivants :

- Raccordement au chauffage urbain en septembre 2023
- Installation des bungalows provisoires en décembre 2023 avec consultation des entreprises du 15 mai au 11 août 2023

Coûts prévisionnels des travaux :

	Montant € HT	Montant € TTC
AMO Programmation	41 220 €	49 464 €
Maîtrise d'œuvre	408 315,02 €	489 978,02 €
Indemnité consultation maîtrise	8 000 €	9 600 €

d'œuvre		
CSPS (Coordinateur Sécurité Prévention Santé)	20 412 €	24 494,40 €
Bureau de contrôle	23 520 €	28 224 €
Travaux (estimation DIAG/ESQ)	4 031 532,98 €	4 837 839,58 €
Diagnostics et études géotechniques	27 000 €	32 400 €
Test étanchéité à l'air	3 000 €	3 600 €
Assurance Dommage-Ouvrage	27 000 €	32 400 €
Aléas (environ 5%)	205 000 €	246 000 €
Révisions (environ 5%)	205 000 €	246 000 €
Coût total de l'opération	5 000 000 €	6 000 000 €

Subvention sollicitée et synthèse financière

Subvention sollicitée au titre de l'aide à l'investissement Métropole	1 000 000 €
Reste à charge ville HT	4 000 000 €
Reste à charge ville TTC	5 000 000 €

— — — — —

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

La Commission Transition écologique – Mobilité - Innovation réunie le 5 avril 2023, entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 33 voix pour

- Approuve le projet de réhabilitation et extension de l'école primaire des Cerisiers ;
- Approuve le calendrier de réalisation ;
- Autorise le maire à solliciter l'aide financière de la Métropole de Lyon au titre de l'aide à l'investissement des communes ;
- Autorise le Maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant ;
- Autorise le Maire à signer tous document relatif à l'exécution de la délibération ;
- Dit que les subventions accordées seront imputées sur le chapitre 13, subvention d'investissement.

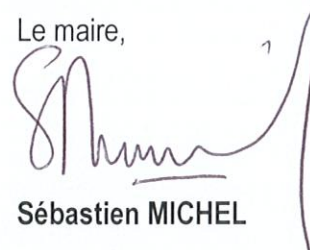
Ainsi délibéré,
A Écully, le 26 avril 2023

Le secrétaire,



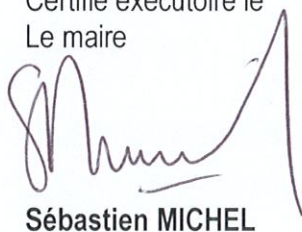
Jean-Pierre MANIGLIER

Le maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le
Le maire



Sébastien MICHEL

27 AVR. 2023

Acte à classer

DELIB_2023-032

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-04-27T09-46-47.00 (MI244767542)

Identifiant unique de l'acte :

069-216900811-20230427-DELIB_2023-032-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Demande de subvention auprès de la Métropole de Lyon
au titre de l'aide à l'investissement 2023

Date de décision : 27/04/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [DELIB_2023-032.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/04/23 à 09:46

Par [BOUTET Catherine](#)

Transmis

Date 27/04/23 à 09:46

Par [BOUTET Catherine](#)

Accusé de réception

Date 27/04/23 à 09:57